Bulletin du Conseil de la langue française

Charte de la langue française 25 ans et pleine d'avenir

Volume 18, nº 2, septembre 2002

Le rapport moral de la présidente

Mme Nadia Bredimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française depuis le 18 mars 1996.

En 25 années d'existence, la Charte de la langue française et les organismes qui en découlent, comme le Conseil de la langue française, ont contribué à changer fondamentalement les réalités québécoises. De plus, au moment où le Conseil va se transformer en Conseil supérieur de la langue française, soit le 1er octobre 2002, l'occasion lui est donnée de faire état d'un constat fondamental : dans les faits, le français est maintenant la langue commune de la population québécoise.

Dans cette société québécoise en transformation, il y aura toujours des pressions contre le maintien et l'épanouissement de la langue française, tant le contexte nord-américain lui est défavorable. Les forces qui encadrent le Québec au sud, à l'ouest et à l'est sont des vecteurs puissants et constants qui favorisent la langue anglaise, dont la vitalité et la force d'attraction se révèlent considérables.

À cet égard, les réalisations découlant de la Charte sont substantielles mais demeurent fragiles. Une période de 25 années est insuffisante pour juger de ces acquis à long terme. Un suivi minutieux devra donc être fait quant aux multiples indicateurs qui permettront d'évaluer la vitalité du français au Québec, de façon à pouvoir agir rapidement dans les situations qui posent problème. La dynamique linguistique est différente d'il y a 30 ans et doit donc être analysée en conséquence; les stratégies d'action doivent être sans cesse réévaluées.

Un point est certain : nos vérités seront toujours celles d'un peuple conscient de devoir agir avec force et patience et pour longtemps, en faveur de sa langue (Voir **Rapport moral** en page 2)

Sommaire

Le premier Séminaire interaméricain sur la gestion des langues : une réussite ! ..... p. 4

Cahier spécial sur le Séminaire ..... section centrale

Études et recherches ..... p. 11

Québec

2007-02892/

Rapport moral

(suite de la page 1)

nationale, le français. Le Conseil a donc relevé depuis sa création divers défis issus de ses mandats. Il a mis en évidence les besoins et a proposé des solutions.

Cependant, avant de faire le point sur des réalités linguistiques à la fois permanentes et changeantes, il importe d'effectuer un bref survol historique de tous les éléments qui, sur le plan linguistique, ont conduit à la situation actuelle.

Après 400 ans de présence française en Amérique, l'enthousiasme et le dynamisme insufflés par la Révolution tranquille durant les années 60 ont culminé avec la mise en œuvre de la Politique québécoise de la langue française et l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977.

Cette loi a posé les bases d'une évolution, qui, progressivement dans ses applications, a enfin assuré à la langue de la grande majorité de la population de trouver sa place légitime comme « langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce, des services et des affaires. » (Préambule de la Charte)

Tout ne s'est pas fait en un jour, mais le portrait de la situation linguistique, un quart de siècle plus tard, le prouve : des progrès déterminants ont été accomplis dans plusieurs secteurs de la vie collective et d'autres sont en voie de l'être dans ce long cheminement qu'exige toute implantation démocratique d'un aménagement linguistique national.

La politique linguistique du Québec et la Charte de la langue française

Les rapports Laurendeau-Dunton (1970) et Gendron (1973) avaient révélé, en particulier, la domination de l'anglais dans le monde économique. Dans les entreprises, les commerces et les services, le français était, dans une très large mesure, la langue des petits emplois et des faibles revenus, tandis que l'anglais était la langue de la promotion professionnelle et des affaires. Les campagnes des mouvements nationalistes et indépendantistes avaient, par ailleurs, fait clairement ressortir le visage, en grande partie anglophone, de l'affichage, notamment à Montréal.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la prise de conscience des Québécois quant à la nécessité d'une loi qui devait leur assurer plus fermement la défense et la promotion du français au Québec. Il y a d'abord eu la perception de plus en plus vive de la faiblesse démographique du Québec francophone due particulièrement à la diminution de la natalité chez la population de langue française et à l'intégration massive des immigrants à la communauté de langue anglaise et de leurs enfants à l'école anglophone.

L'incapacité des lois en vigueur à l'époque à établir la paix dans le dossier linguistique a incité le nouveau gouvernement du Parti québécois à proposer, peu après son élection, une politique linguistique et une loi, la Charte de la langue française, principalement pour renforcer le statut de la langue française dans les communications publiques et assurer un rattrapage francophone.

Les principes de la Charte

Sur quelles bases a-t-on fondé, à l'époque, la nouvelle politique linguistique? Le premier principe est fondamental, car c'est sur cette assise que reposent les trois autres. Il affirme que la langue française au Québec n'est pas un simple mode d'expression, mais un véritable milieu de vie au sein duquel s'est développée et doit continuer de croître une culture originale en terre d'Amérique. Pour tout individu et pour la collectivité, la langue française doit devenir un mode d'être, de penser et de créer. Elle doit permettre aux personnes et aux groupes de se réunir afin d'établir des relations entre eux.

Le respect des autres, voilà le deuxième principe d'un projet de vie collective qui n'exclut pas ceux qui, par leur diversité et leur originalité, sont une source d'enrichissement et de vitalité pour l'héritage culturel de l'ensemble des Québécois : les Autochtones qui, dans leur cheminement séculaire, influencent dans une large proportion la nouvelle culture en voie de construction sur le continent américain; l'élément anglo-saxon, implanté au Québec depuis 200 ans, dont la langue répandue mondialement participe aussi à l'héritage culturel des Québécois; les autres communautés culturelles établies au Québec, plus ou moins anciennes, dont les valeurs culturelles et les langues accroissent le potentiel du Québec tout entier.

Le troisième principe soulève l'importance de l'apprentissage d'autres langues qui s'avérera particulièrement essentiel avec l'accélération du rythme d'intégration des Amériques. La maîtrise d'autres langues est devenue une nécessité dans un monde où se multiplient les communications entre les êtres humains de différentes langues et de cultures variées.

Que la langue française soit la langue d'usage commun dans toutes les sphères de la vie collective est aussi une question de justice sociale. Tel est le quatrième principe. Celui-ci, sans préjudice des droits démocratiques des autres Québécois qui partagent le même territoire, proclame que les Québécois francophones ne doivent plus être défavorisés à cause de leur

langue, au travail, dans les communications publiques et au sein du paysage linguistique anglicisant de leur environnement, et cela, notamment à Montréal et dans d'autres grands centres urbains. Il proclame haut et fort que ces sources d'injustices sont inacceptables et que la situation doit changer.

La Charte de la langue française, s'inspirant de ces principes, est donc venue définir les droits fondamentaux des Québécois en matière linguistique, englober tous les secteurs de la vie en commun et préciser les mesures à promouvoir et à appliquer pour que le français devienne la langue habituelle d'usage public. Toutefois, notons que cette primauté n'empêche pas de prévoir, avec clarté, l'usage d'une autre langue. Et rien dans cette loi ne concerne la communication privée ou intracommunautaire.

Les droits linguistiques fondamentaux

Après avoir déclaré, au premier article, que « le français est la langue officielle du Québec », la Charte énumère les droits linguistiques qui sont fondamentaux :

- Toute personne a le droit que communiquent en français avec elle l'administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises de service public, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec ;
- En assemblée délibérante, toute personne a le droit de s'exprimer en français ;
- Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français ;
- Les consommateurs de biens et de services ont le droit d'être informés et servis en français ;
- Toute personne admissible à l'enseignement au Québec a le droit de recevoir cet enseignement en français.

Cette loi fait largement consensus, aujourd'hui, bien qu'elle ait été contestée dans le passé. Dans une étude du Conseil publiée en 1998[1], Michel Pagé, du département de psychologie de l'Université de Montréal, démontre clairement, preuves à l'appui, que la politique linguistique du Québec, la Charte qui est actuellement en vigueur et les pratiques réglementaires ou administratives d'accommodement qui l'accompagnent, se comparent aux lois adoptées dans les autres sociétés démocratiques et libérales et sont conformes aux droits de la personne.

Dans ce contexte, le Conseil s'est d'abord préoccupé de questions relatives à l'évaluation de la politique linguistique et de la réglementation. Par la suite, ses travaux ont porté, conformément à son mandat, sur l'évaluation de la situation linguistique, à la fois quant au statut et quant à la qualité du français.

Le statut du français, langue commune et officielle

Les nombreuses études et recherches entreprises par des organismes tels que le Conseil ont confirmé que la Charte de la langue française a permis à la langue française d'effectuer des progrès considérables et a grandement renforcé les droits linguistiques des francophones et leur capacité d'étudier, de travailler, de consommer et de s'exprimer dans leur langue.

Notons par ailleurs que le Conseil effectue ses études en collaboration avec les organismes gouvernementaux intéressés et avec le concours d'universitaires et de spécialistes reconnus auprès de qui les données et les conclusions de ses études sont toujours vérifiées. Plus particulièrement, l'ensemble des indicateurs linguistiques a été construit de concert avec les organismes qui connaissaient le mieux les bases de données utilisées, soit les ministères de l'Éducation, de la Culture et des Communications, ainsi que des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, l'Office de la langue française, la Commission de toponymie du Québec et la Commission de protection de la langue française. Cela a aussi été le cas de l'indice de la langue d'usage public.

Ainsi, au cours de ces années, les exigences légitimes contenues dans la Charte de la langue française sont devenues de plus en plus une réalité qui a transformé de façon radicale la situation linguistique du Québec. Ce constat de succès contient toutefois un bémol : la grande région plus cosmopolite de Montréal ne présente pas un bilan aussi favorable. La langue française n'y est pas encore devenue, dans les mêmes proportions, la langue commune d'usage public.

(Suite en page 6 du *Bulletin*)

[1] Conseil de la langue française, *Usage des langues dans les services de l'État québécois*, par Michel Pagé, mai 1998, 70 p.

Le premier Séminaire interaméricain sur la gestion des langues : une réussite !

Le premier Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, qui se déroulait à l'hôtel Radisson de Québec, du 28 au 30 août dernier, a été un succès, selon les participants, les conférenciers et les organisateurs.

Cet événement important, organisé par le Conseil de la langue française, en collaboration avec le ministère des Relations internationales du Québec, le ministère de la Culture et des Communications, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le Secrétariat à la politique linguistique, l'Office de la langue française ainsi que le gouvernement du Canada, s'est déroulé simultanément en quatre langues, soit en français, en anglais, en espagnol et en portugais.

Plus d'une centaine de participants issus des milieux politique, intergouvernemental, universitaire et social représentant les principaux groupes linguistiques des Amériques ont pris part aux ateliers offerts ainsi qu'à la séance plénière.

Au terme de ce premier Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, les participants ont souhaité la création d'un forum qui serait rattaché à la Commission interaméricaine de la culture. Cette commission a été créée à la suite du plan d'action adopté à Carthagène, en juillet dernier, lors de la première réunion interaméricaine des ministres et hautes autorités de la culture du continent américain.

La création d'un forum fait partie des sept résolutions adoptées par les participants. Les résolutions portent sur les thèmes suivants :

- mise en place d'une structure de veille et d'échanges sur la diversité linguistique ;
- multilinguisme dans les organisations interaméricaines ;
- politiques d'apprentissage des langues étrangères ;
- politiques linguistiques en matière de langues autochtones et créoles ;
- normalisation et diversité culturelle et linguistique ;
- affirmation de la diversité linguistique et promotion de la diversité culturelle ;
- politiques linguistiques visant la protection des consommateurs.

▲ M. Alain Prujiner, membre du Conseil de la langue française.

◀ M. Pierre Curzi, coprésident, Coalition pour la diversité culturelle et Mme Sara Meneses, coordonnatrice de la culture, Organisation des États américains (OEA).

Le Conseil, qui a eu l'initiative de cette première rencontre, se réjouit des sept résolutions adoptées, et plus particulièrement de celle concernant le multilinguisme des organisations interaméricaines. Cette résolution se trouvait au cœur de l'avis du Conseil intitulé *Les défis et les enjeux linguistiques de l'intégration des Amériques* qu'il a publié en français, en anglais, en espagnol et en portugais, à la veille du Sommet des Amériques de Québec.

Ces résolutions visent à assurer la promotion et le respect d'au moins quatre des langues officielles des organisations supranationales interaméricaines, soit l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais, dans les activités supranationales qui découleront de la création d'une zone de libre-échange des Amériques, prévue en 2005.

Prochain rendez-vous en 2003

La ministre de l'Éducation et de la Culture de la République du Paraguay, M^me^ Blanca Margarita Ovelar de Duarte, a invité les participants à un second Séminaire interaméricain sur la gestion des langues en 2003 à Asunción, capitale du Paraguay, dans le cadre de la présidence paraguayenne du Mercosur.

NB : Les résolutions sont disponibles sur le site Web du Conseil.
www.clf.gouv.qc.ca

M. Pierre Georgeault, directeur des études et recherches au Conseil de la langue française, au moment de la présentation de la première résolution.

Les présidents des six ateliers réunis pour la séance plénière : M. Dario Pagel, président, Fédération internationale des professeurs de français (FIPF); M. Hector Sanchez López, député fédéral, président de la Commission des Affaires autochtones, Chambre des députés du Mexique; M. Bernard Cleary, président-directeur général de la Piste amérindienne (Québec); M. Richard Delmas, Commission européenne, direction de la société de l'information; M^me^ Lia Varela, conseillère pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des États ibéroaméricains (OEI); M. Ramón Silva, directeur, département de la Culture populaire, ministère de l'Éducation du Paraguay.

Rapport moral

(suite de la page 5)

Des effets positifs se sont surtout manifestés dans les champs suivants :

- les disparités salariales entre francophones et anglophones ont pratiquement disparu ;
- la fréquentation scolaire des jeunes immigrants a été renversée : en 1976-1977, 85 % de ceux-ci fréquentaient l'école anglophone. En 1997-1998, 80 % d'entre eux étudiaient dans une école francophone ;
- la connaissance de la langue française a progressé d'une façon marquante. Chez les anglophones, elle est passée de 37 % en 1971 à 63 % en 1996 ; chez les allophones, de 47 % à 71 %.

Ces acquis paraissent impressionnants. Cependant, dans le Grand Montréal, des efforts supplémentaires doivent être faits à différents niveaux, dont le secteur crucial de la langue de travail, puisque c'est là que l'emploi du français est le moins généralisé. De plus, l'implantation des nouvelles technologies de l'information et l'accroissement des communications avec l'extérieur du Québec – essentiellement les États-Unis et les Amériques – qui s'accentueront nécessairement dans le contexte de la mondialisation reconfigurent, d'autre part, l'usage des langues au travail.

En ce qui concerne la langue employée pour les activités de communication dans les commerces, les services, les établissements de santé et de services sociaux, divers organismes publics ou organisations professionnelles, on constate que 88 % des Québécois emploient principalement la langue française, 10 %, la langue anglaise, 1 %, une autre langue, et cela, dans l'ensemble du Québec.

Chez les travailleurs, la présence du français s'accentue, mais elle est moins marquée que dans les autres sphères de la vie publique. Pour l'ensemble du Québec, on observe que 85 % des travailleurs s'expriment en français durant 60 % et plus de leur temps de travail.

Quant à la place du français dans l'affichage – cette question se pose surtout sur l'île de Montréal – on constatait en 1999 qu'il y avait, à des degrés variables, du français sur la devanture d'à peu près tous les commerces de l'île, soit 97 % d'entre eux, et que 2 % n'avaient que de l'anglais. Le français prédominait donc très largement dans l'affichage extérieur sur l'île de Montréal. Par ailleurs, en ce qui concerne le respect de la loi, 79,5 % des commerces étaient conformes en 1997 ; deux ans plus tard, cette proportion était tombée à 76,4 %.

La qualité du français

Le Conseil a aussi évalué un certain nombre de politiques gouvernementales sous l'angle linguistique. Il considère en effet que la langue n'est pas qu'un simple outil de communication, mais le fondement de l'identité collective. En ce sens, la langue doit être située au cœur même des priorités de l'école. C'est pour cela que le Conseil est intervenu lors des États généraux sur l'éducation en 1995. Dans son mémoire intitulé *La langue au cœur de l'éducation*[2], il insiste sur la nécessité de maîtriser la langue maternelle à l'écrit et à l'oral.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil a proposé : d'améliorer l'enseignement de la grammaire ; d'augmenter le temps consacré à l'enseignement du français au primaire et au secondaire ; de développer le goût de la lecture des grands textes ; d'augmenter la fréquence des activités d'écriture et, de ce fait, de réévaluer la tâche de l'enseignant de français ; d'étendre la prise en charge de la qualité du français aux enseignants d'autres matières ainsi que d'améliorer la formation des maîtres. Plusieurs des recommandations du Conseil ont par ailleurs été intégrées dans les politiques gouvernementales.

De plus, le Conseil, dans son avis intitulé *Maîtriser la langue pour assurer son avenir*[3], est intervenu de nouveau publiquement sur la question de la qualité de la langue et a proposé trois objectifs :

- assurer à tous les citoyens, par l'entremise de l'école, la maîtrise d'une langue correcte ;
- veiller à l'usage d'une langue correcte dans le champ public, en particulier dans le monde des médias ;
- voir à ce que l'administration publique emploie une langue correcte.

Le Conseil croit, en effet, qu'en matière de qualité de la langue, il faut un redressement. Toutefois, il ne veut pas entrer dans le débat sur ce que l'on entend par « qualité de la langue », notion qui n'a jamais fait l'objet d'un consensus des spécialistes ; autrement dit, le Conseil ne s'est jamais prononcé sur la norme et s'en tient à la notion de langue correcte ou d'usage correct.

C'est dans la foulée de ces réflexions que le Conseil a entrepris une série d'études sur la qualité de la langue française dans des secteurs particulièrement sensibles, qui sont présentés brièvement ci-dessous.

[2] Conseil de la langue française, *La langue au cœur de l'éducation*, août 1995, 36 p.
[3] Conseil de la langue française, *Maîtriser la langue pour assurer son avenir*, 1998, 47 p.

La langue du gouvernement

Une analyse linguistique de textes de l'administration publique avait pour objet d'évaluer la qualité de la langue d'une centaine de textes produits par des ministères et des organismes gouvernementaux du Québec et destinés à une large diffusion dans les sites Web. Des différences considérables ont été observées entre les documents : certains étaient irréprochables sur le plan linguistique, alors que d'autres contenaient plusieurs erreurs. Quelques documents présentaient par ailleurs des problèmes de clarté attribuables à la trop grande densité de l'information, à une syntaxe surchargée ou à l'emploi d'un vocabulaire hermétique ou simplement incorrect. Voilà autant de problèmes qu'un rédacteur professionnel et un réviseur linguistique auraient pu résoudre.

La langue des futurs enseignants

Une étude exploratoire portant sur la langue orale de futurs enseignants en est venue à la conclusion que les futurs enseignants de français du secondaire emploient une langue de meilleure qualité que les futurs enseignants d'autres matières. Des efforts particuliers doivent donc être faits pour que les enseignants prennent davantage conscience que la maîtrise d'une langue correcte ne doit pas être l'apanage des seuls enseignants de français. Cela dit, les futurs enseignants, et plus particulièrement les futures enseignantes, employaient en moyenne une langue d'une meilleure qualité que ne l'ont fait les groupes comparables visés par d'autres études. Cette observation est encourageante.

La langue des élèves

Un autre chantier crucial où des progrès sont encore à accomplir est celui de la langue des élèves. L'enquête du Groupe DIEPE (1995)[4] a comparé les performances écrites d'environ 2 000 jeunes francophones québécois à celles d'autant de jeunes Belges et Français. Les élèves québécois du secondaire se sont classés au troisième rang dans les tests de grammaire-orthographe tout comme en matière de lexique et de syntaxe ; en ce qui concerne la rédaction, ils se situaient sensiblement au même niveau que les élèves français et belges. Ils étaient les premiers toutefois pour la capacité à structurer un texte, mais cette qualité n'est pas en soi un atout linguistique.

La langue des quotidiens

Une étude des quatre principaux quotidiens du Québec englobe une dizaine d'années de publication et permet de constater que la qualité du français s'y est améliorée au cours des dernières années. En effet, presque deux fois moins de fautes ont été commises en 1997, 1998 et 1999 par rapport aux années précédentes. Une des hypothèses qui expliqueraient cette amélioration est l'utilisation accrue des logiciels de correction de textes. À partir d'un tel constat, il serait tentant de porter un jugement sur la qualité linguistique de la presse québécoise, mais, pour ce faire, il faudrait disposer d'analyses équivalentes, ailleurs dans la francophonie. Ce n'est pas encore le cas. L'affaire est donc à suivre.

Le Québec scientifique

Le 27 septembre 2000, le Conseil a aussi commenté le document de consultation du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie intitulé *Vue d'ensemble pour une Politique scientifique du Québec*. Il s'est dit convaincu que l'adoption et la mise en œuvre éventuelle d'une politique scientifique ne pourraient que favoriser l'essor du Québec et il a attiré l'attention sur le fait que la dimension linguistique était occultée dans ce projet de politique. On ne peut pas dissocier la question linguistique de la question scientifique, a rappelé le Conseil, notamment à cause de son rôle dans le partage et la transmission des connaissances. Le Conseil a regretté, en outre, l'absence de la linguistique informatique parmi les seize secteurs ciblés par le ministère dans son document de consultation.

Selon le Conseil, la situation du français dans l'information scientifique et technique ne cesse d'être préoccupante ; elle commande une prise de conscience et des actions de la part des autorités gouvernementales comme des milieux scientifiques et universitaires eux-mêmes.

Les États généraux sur la langue

La préoccupation relative à la qualité est ressortie clairement lors des travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, connue sous le nom de « commission Larose », du nom de son président, M. Gérald Larose, laquelle a d'ailleurs repris plusieurs opinions et positions du Conseil.

Le Conseil a remis à la commission Larose un rapport synthèse sur l'évolution linguistique et les enjeux qui touchent l'avenir collectif des Québécois : *La langue française au Québec à l'aube du 21e siècle, bilans et défis*.

Le Conseil a appuyé sans réserve l'approche civique préconisée dans le rapport Larose, qui suppose l'inclusion et l'égalité de tous les Québécois et l'obligation pour l'État de leur permettre de bénéficier au maximum des avantages éducatifs, culturels et socioéconomiques liés à l'usage public de la langue officielle. Le Conseil note que cette approche

[4] LALANDE, Jean-Pierre, coordonnateur du Groupe DIEPE. *Savoir écrire au secondaire : étude comparative auprès de quatre populations francophones d'Europe et d'Amérique*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, 273 p.

civique fait reposer la mise en œuvre de la politique linguistique sur un partenariat actif entre les entreprises, les syndicats et l'État. Cette responsabilité partagée, si elle est bien assumée, peut donner à la francisation un fondement plus solide, parce qu'il sera plus volontaire.

Les chercheurs du Conseil ont présenté des communications lors de rencontres thématiques de la Commission. Le directeur des études et recherches au Conseil a participé aux travaux préparatoires à l'organisation d'un colloque et aux journées thématiques.

Le Conseil a, de plus, écrit à la ministre responsable de la Charte de la langue française à trois reprises pour commenter le rapport Larose et les propositions gouvernementales.

Ainsi, le 10 septembre 2001, le Conseil remettait à la ministre ses commentaires sur le rapport de la commission Larose intitulé *Le français, une langue pour tout le monde*. Le Conseil manifestait en particulier dans son document son accord avec l'approche civique et inclusive proposée par cette commission. Il émettait cependant des réserves à l'égard de la proposition de fusionner les organismes de la langue. Il insistait alors sur la nécessaire distinction entre les fonctions de conseil et les fonctions d'exécution.

En outre, le 8 février 2002, le Conseil formulait des commentaires à la ministre sur les orientations gouvernementales divulguées en décembre 2001. Il mettait l'accent sur deux aspects qu'il jugeait particulièrement importants, soit l'esprit d'ouverture aux autres et de participation à la vie civique manifesté dans le rapport Larose de même que la question du regroupement des organismes de la langue en un seul organisme.

Récemment, en juin 2002, à la suite du dépôt du projet de loi nº 104 à l'Assemblée nationale, le Conseil adressait de nouveau des commentaires à la ministre sur le projet de loi à l'étude. Ceux-ci portaient alors sur les orientations générales du projet, sur les mesures envisagées et sur la restructuration éventuelle des organismes de la langue. Dans cet avis, le Conseil, tout en se disant d'accord avec les orientations générales du projet de loi ayant pour objet de consolider la protection et la promotion du français, à agir avec équité et humanité et à accroître l'efficacité du dispositif, affirmait que le gouvernement avait adopté une approche civique plutôt timide de la question linguistique. Le Conseil émettait aussi des réserves quant à l'efficacité des mesures proposées pour la francisation des entreprises. Il rappelait enfin les principes qui doivent présider à la fondation d'organismes gouvernementaux, de même que l'importance à ses yeux de conserver sa fonction de suivi de la situation linguistique. Il signalait en outre la nécessité de maintenir son indépendance à l'égard du pouvoir politique, comme le fait d'ailleurs le projet de loi nº 104. Il s'interrogeait de plus sur la représentativité des membres du nouveau Conseil supérieur de la langue française et sur la diminution de leur nombre étant donné que ce sont tous des bénévoles. Enfin, le Conseil mettait en cause le regroupement de certaines fonctions des organismes et déplorait l'absence, dans le mandat du nouvel Office québécois de la langue française, de l'esprit novateur proposé dans le rapport Larose.

Les défis

L'évolution des dernières années a conduit le Conseil à définir de grands axes stratégiques. Il est naturel qu'après 25 années, de nouveaux défis pointent à l'aube de ce siècle. Plusieurs enjeux sont d'importance, vitaux même pour l'avenir d'une société de langue française en Amérique, et supposent la conception et l'implantation d'un nouvel aménagement linguistique. Le Conseil peut aujourd'hui définir les priorités suivantes :

- renforcer la présence du français au travail en apportant une attention particulière aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- favoriser l'essentielle intégration des immigrants, dans l'optique de la Charte de la langue française, et mesurer les effets sur l'intégration linguistique de leurs enfants scolarisés en français ;
- continuer les analyses sur la qualité du français, grâce à la mise au point de divers indicateurs linguistiques ;
- accentuer la coopération avec ses alliés naturels au niveau international, notamment avec les organismes de la francophonie et ceux des autres aires linguistiques ;
- cheminer de concert avec ses partenaires pour développer une forte présence francophone dans les nouvelles technologies.

Les défis des Amériques

Déjà depuis quelques années, la mondialisation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les pressions en faveur d'une uniformisation des cultures font en sorte que les enjeux linguistiques et culturels se jouent souvent bien au-delà des frontières du Québec. Cette situation désormais incontournable commande l'élaboration et l'adoption de stratégies novatrices en matière de politiques linguistiques, puisque c'est de plus en plus sur la scène internationale que se jouera l'avenir des langues, et particulièrement du français, la moins employée des grandes langues des Amériques.

Parmi les changements susceptibles d'avoir un effet fort important sur la diversité culturelle et linguistique, le processus d'intégration des Amériques, qui devrait mener à la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) en 2005, a retenu l'attention du Conseil : Quels sont et seront les effets du processus d'intégration des Amériques sur l'usage du français au Québec ? Le Conseil avait d'ailleurs soulevé le premier l'importance des enjeux linguistiques liés au processus d'intégration des Amériques lors de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA), en 1997.

Depuis 1997, le Conseil a poursuivi sa réflexion, ses recherches et ses analyses. Profitant de la tenue du Troisième Sommet des Amériques, à Québec, il a publié un avis : *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*[5]. Celui-ci a été présenté en mars 2001 à la ministre responsable de la Charte de la langue française. Il a été publié en quatre langues, soit l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais. Largement distribué lors du Sommet des Amériques, cet avis s'inscrit dans une volonté de sensibilisation aux autres aires linguistiques des Amériques et de concertation systématique avec les organismes intéressés. Il repose sur le principe voulant que seuls des efforts conjugués pourront permettre l'atteinte d'objectifs bien ciblés.

C'est ce qu'a fait le Conseil, en identifiant particulièrement trois objectifs clés :

- le secteur des organisations interaméricaines, qui devraient toujours fonctionner réellement dans les quatre grandes langues du continent, soit l'espagnol, l'anglais, le portugais et le français ;
- le secteur de l'enseignement des langues, qui constitue un outil vital de développement du plurilinguisme ;
- le secteur commercial, dont les règles de normalisation devraient être mieux adaptées aux réalités de la pluralité linguistique pour protéger le consommateur.

L'importance des enjeux

Le Conseil croit que, dans l'actuel contexte d'intégration, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques doivent agir rapidement pour que les organisations interaméricaines développent leur caractère multilingue. Il juge d'ailleurs essentiel que la mise en œuvre d'un processus d'intégration continentale aille de pair avec un enseignement accru d'une deuxième et d'une troisième langue.

La protection des consommateurs constitue aussi un des enjeux commerciaux importants dans une zone de libre-échange dont la mise en œuvre provoquera nécessairement une circulation accrue des biens et des services dans les pays participants. Sur ce point, l'expérience des entreprises québécoises évoluant dans un contexte nord-américain, francophone, anglophone et hispanophone, pourrait facilement être mise à profit. De plus, de nombreux outils technologiques ont été mis au point au Québec et pourraient être utilisés par ses partenaires étrangers.

La normalisation constitue également un secteur d'action ciblé par le Conseil. Il faudra, en ce domaine, favoriser l'adoption de règles linguistiques aux tables des organisations interaméricaines qui traitent de réglementation et de normalisation. Ces organisations définissent des normes techniques reconnues par l'ensemble de l'industrie, et c'est pourquoi la dimension linguistique, dont l'importance ne fait aucun doute, doit être prise en considération au plus tôt dans l'élaboration de ces normes.

Les langues sont au cœur d'un dialogue entre les civilisations, que ce soit au Québec ou ailleurs. La concrétisation de ce dialogue passe nécessairement par la création et le développement d'alliances nouvelles entre les différents groupes linguistiques. Dans cette perspective, le Conseil juge essentiel que la mise en œuvre d'un processus d'intégration continentale aille de pair avec un enseignement accru d'une deuxième et d'une troisième langue.

En vue d'entamer ce dialogue intercontinental, le Conseil a organisé, à Québec, du 28 au 30 août 2002, le Séminaire interaméricain sur la gestion des langues. Des actions concrètes ont été proposées et débattues à l'occasion de ce séminaire, quant aux trois secteurs d'action définis ci-dessus. Espérons que cette initiative favorisera, à sa mesure, la diversité linguistique des peuples qui composent les Amériques. Il faut absolument que cette intégration dépasse l'aspect strictement commercial que l'on tente de lui accoler et qu'elle reflète une approche beaucoup plus large, humaniste et civilisatrice.

Enfin, au cours des 25 dernières années, le Conseil a créé divers prix qui valorisent la qualité de la langue :

- l'Ordre des francophones d'Amérique a été remis cette année à sept récipiendaires par le premier ministre du Québec. Ce prix a pour objet de reconnaître les mérites de personnes qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de l'Amérique française ;
- le Prix du 3-Juillet-1608 commémore la fondation de Québec par Samuel de Champlain et rend hommage à la persévérance, à la vitalité et au dynamisme d'une association ou d'un organisme d'Amérique du Nord pour des services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine. Il a été remis cette année à une revue québécoise par le premier ministre du Québec.

  Notons que c'est à l'initiative du gouvernement de René Lévesque que le Conseil remet annuellement,

[5] Conseil de la langue française, *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*, février 2001, 64 p.

depuis sa fondation, les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et le Prix du 3-Juillet-1608 ;

- les prix Raymond-Charette et Jules-Fournier sont décernés chaque année par le Conseil à des journalistes de la presse écrite ou électronique au Québec pour leur contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité.

Le nouveau Conseil supérieur de la langue française devrait poursuivre l'ensemble ou, à tout le moins, une partie de ces activités.

Un ouvrage synthèse

Comme on le sait sans doute déjà grâce à l'excellent accueil qui lui a été fait par les médias et diverses personnalités, tant au Québec qu'à l'étranger, le Conseil a réalisé et publié en 1998 l'ouvrage suivant : *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*[6].

Au total, 80 spécialistes ont participé à la réalisation de cet ambitieux projet, incontournable pour les personnes qui désirent connaître la situation de la langue française au Québec, dans son passé lointain et immédiat, et qui veulent comprendre le présent pour mieux envisager l'avenir. L'ouvrage emprunte à l'histoire, à la linguistique, à la littérature, au droit ainsi qu'aux sciences sociales, politiques et économiques. Un comité scientifique a présidé à la conception du volume, au choix des articles et à l'équilibre entre les diverses disciplines. Il a sollicité des articles de synthèse courts et accessibles plutôt que des exposés savants, des vues d'ensemble plutôt que des analyses exhaustives. Cette somme de la vie linguistique du peuple québécois est un ouvrage phare qui peut servir de guide à quiconque cherche à fonder dans la légitimité son droit à la différence collective.

Le rapport moral de la présidente est issu du Rapport annuel de gestion que le Conseil de la langue française a déposé en juillet dernier.

www.clf.gouv.qc.ca/Publications/pub.htm

M. Marc Lortie prend la parole au Séminaire

Le Bulletin présente des extraits de la conférence présentée par M. Marc Lortie, sous-ministre adjoint (Amériques), ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, dans le cadre de l'atelier présenté par le gouvernement du Canada intitulé Le multilinguisme dans les organisations interaméricaines, lors du premier Séminaire interaméricain sur la gestion des langues.

« Le Canada a l'avantage d'avoir deux langues officielles, mais cet avantage constitue aussi une responsabilité, en particulier dans le cadre de notre participation au sein des organisations multilatérales des Amériques, où bien souvent l'espagnol devient la langue de négociation principale. »

« La langue française mérite donc une attention toute particulière pour assurer que l'accès à l'information, la tenue de sessions de Conseils, de Commissions, de négociations, et les activités culturelles ne s'exercent pas au détriment des représentants des gouvernements canadiens et haïtiens et des francophones des Amériques en général. »

« Nous faisons partie d'une région multiculturelle et multilingue. Par conséquent, il est impératif que les organisations du système interaméricain représentent cette diversité et fassent la promotion des langues officielles inscrites à leurs statuts. »

« Le Canada continuera à encourager activement la production d'information en français, en même temps que seront évalués les résultats de nos efforts au sein de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et des autres institutions régionales. »

« Ainsi, il est essentiel de continuer à consacrer nos efforts afin d'assurer que le droit fondamental de tous et chacun de s'exprimer et de travailler dans la langue officielle de son choix soit respecté. La diligence du Canada sur le respect des politiques linguistiques est maintenant bien reconnue au sein du système interaméricain, et particulièrement au sein de l'Organisation des États américains (OEA). Nous continuerons à travailler afin de renforcer les capacités de ces institutions.

De même, il est de la plus haute importance que les institutions interaméricaines continuent de se donner les instruments nécessaires afin de respecter cette réalité. Ceci doit se refléter à travers les politiques d'embauche, d'affichage et dans les communications internes. De même, cette réalité devra éventuellement être prise en considération dans les devis budgétaires des institutions. »

[6] Conseil de la langue française, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la direction de Michel Plourde, avec la collaboration de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, Fides/Les Publications du Québec, 2000, 515 p.

Études et recherches

Analyse linguistique de courriels

Dans les suites données à son avis *Maîtriser la langue pour assurer son avenir*, le Conseil de la langue française a fait effectuer une recherche portant sur la langue des courriels. Sous la direction de Jacques Maurais, chercheur au Conseil, une équipe a étudié la langue de plus de 4 000 courriels envoyés à Daniel Pinard, animateur de l'émission *Ciel! Mon Pinard*. Ces textes, écrits par des Québécois de tous âges (le plus jeune correspondant avait 9 ans, le plus vieux 74), ont été affichés dans le site Internet de l'émission pendant les saisons 1998-1999 et 1999-2000.

Le Québec doit s'affirmer dans la nouvelle économie du savoir, qui requiert de plus en plus de compétences linguistiques; dans cette perspective, il était intéressant d'avoir un portrait de la maîtrise de la langue d'un grand nombre de Québécois. Bien que le corpus étudié n'ait pas été constitué à partir d'un échantillonnage aléatoire représentatif de l'ensemble de la population, le grand nombre de textes analysés (plus de 4 000) est le gage que les principaux problèmes de langue ont été représentés.

Dans les courriels analysés, il y a une faute à tous les 10,3 mots. Si l'on fait abstraction des coquilles, des fautes de ponctuation et des fautes portant sur l'utilisation des diacritiques (accents, tréma et cédille), il y a une faute à tous les 18,8 mots.

Si l'on ne tient pas compte des fautes de ponctuation et de diacritique, les fautes concernant l'homonymie viennent en première place (7,6% de l'ensemble des fautes). Elles sont suivies des fautes portant sur le nombre du nom et sur l'utilisation correcte des niveaux de langue. Les anglicismes arrivent en huitième position.

Les femmes font moins de fautes que les hommes (une faute à tous les 11,1 mots contre une faute à tous les 9,3 mots). Cette supériorité est significative du point de vue statistique et elle se manifeste surtout en orthographe lexicale, en orthographe grammaticale et en vocabulaire.

Les personnes âgées de 35 ans et plus font un peu moins de fautes que les personnes plus jeunes. Cette supériorité, qui se manifeste essentiellement en orthographe grammaticale, est loin d'être écrasante.

L'impression générale qui se dégage de la lecture de ces 4 000 courriels est que, malgré le nombre de fautes, ces textes sont écrits dans un style la plupart du temps très clair. La grille d'analyse n'était pas conçue pour étudier dans le détail la structure d'argumentation des courriels comme l'est celle qui est utilisée par le ministère de l'Éducation; toutefois, la grille comprenait une catégorie « cohésion textuelle » qui ne compte que pour 2% de l'ensemble des fautes. Cette constatation va dans le même sens que les résultats aux épreuves de français écrit du ministère de l'Éducation, montrant que les élèves québécois savent exprimer clairement une opinion.

Les chercheurs ont enfin constaté que plusieurs auteurs de courriels font preuve d'une virtuosité linguistique impressionnante.

Les membres du Conseil de la langue française se sont réunis pour leur dernière assemblée le 13 septembre dernier. À l'avant : M. Benoit Lavallée; M^me^ Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente; M^me^ Bernadette Maugile; M^me^ Nycole Bélanger; M. Yvan Lajoie, adjoint au secrétaire; M^me^ Enith Ceballos; M. Pierre Georgeault. À l'arrière : M. Robert Légaré; M. Alain Prujiner; M^me^ Chantal Bouchard et M. Alexandre Stefanescu, secrétaire.

Pour s'abonner au *Bulletin*

L'abonnement au *Bulletin du Conseil de la langue française* est gratuit. Le *Bulletin* n'est cependant expédié qu'au Canada.

MONSIEUR ☐ MADAME ☐
NOM _____
PRÉNOM _____
RUE _____
VILLE _____ PROVINCE _____
PAYS _____ CODE POSTAL _____

Cette adresse est celle de :
☐ mon domicile ☐ mon bureau

La présente est :
☐ un nouvel abonnement
☐ un changement d'adresse
☐ une annulation

Champ d'activité ou d'intérêt : _____
Je précise s'il y a lieu : _____

Exemples : Professeur de **philologie**
Journaliste **chroniqueur en économique**

Le Conseil de la langue française est chargé de conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française sur la politique québécoise en matière de langue et sur toute question relative à la langue française au Québec. Il est formé des membres suivants :

Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, présidente
Alexandre STEFANESCU, secrétaire
Enith CEBALLOS
Benoît LAVALLÉE
Robert LÉGARÉ
Nycole BÉLANGER
Chantal BOUCHARD
Bernadette MAUGILE
Henry MILNER
Francine OSBORNE
Alain PRUJINER

Le *Bulletin du Conseil de la langue française* paraît habituellement trois fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Graphisme et édition électronique :
EURÊKA Communication Marketing

Impression : Imprimerie Raymond Simard

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1998 ISBN 2-550-33282-2
Reproduction autorisée avec mention de la source.

Permanence du Conseil

Présidence :
Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente

Personnes - ressources pour le *Bulletin*

Stéfanie Vallée,
responsable des communications

Yvan Lajoie,
adjoint au secrétaire

Adresser toute correspondance à :

Conseil de la langue française
Service des communications
800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : (418) 643-2740

Port de retour garanti

Conseil de la langue française
Québec

POSTES CANADA CANADA POST
Envoi de publication
Convention No
40006400